

## Point 2

✓ Pour information

### RAPPORT DES PROCESSUS POLITIQUE DU SOMMET

#### Résumé et recommandations

Le Congrès mondial de 2022 offrira un espace alternatif pour que les membres puissent s'organiser avec les parties prenantes et préparer des contributions, promouvoir des domaines politiques et développer les prochaines étapes du mouvement municipal. Il consolidera les politiques promues par CGLU dans le cadre de son plan stratégique, en mettant l'accent sur la réalisation de « Notre programme commun », en redéfinissant les nouveaux services essentiels pour ne laisser personne ni aucun territoire pour compte, en régénérant la confiance entre le gouvernement et les personnes, en plaçant les gouvernements locaux et régionaux comme représentants des communautés et pour les communautés, et en conservant les quatre grands thèmes des Conseils politiques de CGLU comme piliers clés.

Une attention particulière sera accordée à la création d'un espace de dialogue structurel avec les autres parties prenantes et notamment la société civile, visant à renforcer la démocratie locale, la mise en œuvre du droit à la ville et le développement d'un agenda intergénérationnel pour l'Organisation mondiale.

Le résultat du Sommet ne sera pas seulement une déclaration, mais un corpus de recommandations politiques intégrées résultant d'une consultation avec d'autres parties prenantes et offrant des priorités continentales ascendantes et spécifiques aux différentes régions. Ces recommandations seront issues des quatre circuits du Congrès et alimenteront le **Pacte pour l'avenir**.

Ce point vise à fournir une vue d'ensemble des processus d'élaboration des politiques du Sommet mondial en vue du Pacte pour l'avenir.

#### L'Assemblée générale est invitée à :

1. **Prendre note** des processus politiques.

#### Vue d'ensemble des résultats politiques

1. Le résultat du **circuit Assemblée** sera un recueil de recommandations politiques à l'intention du mouvement municipal, et sera soumis à l'Assemblée générale.
2. Les **sessions des Town Halls** produiront une série de recommandations, basées sur les documents d'orientation rédigés par chacun des Town Halls, après avoir été soumises au débat. Elles seront ensuite présentées à l'Assemblée générale.
3. Le document final du Sommet sera le **Pacte pour l'avenir** et la **déclaration politique** avec une vision à long terme, plantant le décor avec les espoirs, les aspirations et les appels pour les années à venir. Cette introduction



politique reflétera les visions du leadership de CGLU et servira et sera connue sous le nom de **Déclaration politique de Daejeon**. Elle déploiera ensuite **un récit et une stratégie sur les trois axes** (personnes, planète et gouvernement) d'environ 10 pages, en s'appuyant sur les contributions des processus politiques de CGLU menant au Sommet mondial. L'accent sera mis sur le rassemblement d'idées et de plaidoyers communs qui ont été menés tout au long des années dans les domaines clés du travail du collectif, et qui façonneront finalement le plan stratégique pluriannuel de CGLU et les programmes de travail pour les années à venir.

4. Le Pacte pour l'avenir de l'humanité constituera en outre la contribution du collectif au Sommet des Nations unies pour l'avenir en 2023, et sera ouvert à l'approbation d'autres réseaux de gouvernements locaux et régionaux, qui font partie de la Global Taskforce.

## **Processus d'amendement**

### ***La déclaration politique du Pacte pour l'avenir : la déclaration politique de Daejeon***

5. Les membres du Conseil mondial ont été invités à soumettre des amendements à la déclaration politique. Ces amendements pouvaient être soumis directement via la plateforme UCLGMeets, dans l'une des trois langues de travail de CGLU, avant le 15 septembre. Les propositions devaient fournir des formulations concrètes à ajouter ou à supprimer du projet existant.

### ***Le récit et la stratégie du Pacte pour l'avenir : le plan stratégique pluriannuel de CGLU***

6. Les membres du Conseil mondial ont également été invités à présenter des motions spécifiques sur la stratégie. Ces motions peuvent porter sur des sujets, des questions ou des travaux que les membres proposeraient d'inclure dans le plan de travail stratégique de CGLU.
7. Les motions devaient être soumises directement via la plateforme UCLGMeets ou par e-mail à l'équipe de coordination du Congrès au Secrétariat mondial, avant le 15 septembre. Ces motions, qui devaient également être soumises dans l'une des trois langues de travail de CGLU, devaient lier la ou les propositions à un axe spécifique du Pacte pour l'avenir, en comptant sur le soutien d'au moins 5 membres de 3 régions du monde différentes.
8. Le processus d'amendement sera ouvert à Daejeon, bien que de manière limitée compte tenu du vaste processus de co-création organisé les mois précédant le Congrès. Il est proposé de présenter les étapes suivantes au Bureau exécutif :
  - a) Les motions finales sur la stratégie du Pacte pour l'avenir peuvent être soumises en laissant un message au bureau du Secrétariat mondial de CGLU au centre DCC (salle à annoncer) ou en envoyant un courriel à [UCLGExBu@uclg.org](mailto:UCLGExBu@uclg.org).
  - b) Les motions doivent être soumises par écrit dans l'une des trois langues de travail de CGLU : anglais, français ou espagnol.
  - c) Les motions doivent consister en des propositions concrètes sur des sujets, des questions ou des travaux à inclure dans le plan de travail stratégique de CGLU, explicitement liées à l'un des axes du Pacte pour l'avenir.
  - d) Les motions doivent être présentées avec le soutien d'au moins 5 membres de 3 régions du monde différentes.
  - e) Les motions seront acceptées jusqu'au 13 octobre, 14h00 (heure de Corée).
9. Le projet final du Pacte et la Déclaration sera présenté au Conseil mondial le 14 octobre pour adoption.